

CONSEIL MUNICIPAL DE BOIS LE ROY

Compte rendu de la séance du 19 Avril 2011

L'an deux mil onze, le mardi 19 avril à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Bois le Roy, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOREL, Maire.

Présents : MOREL JP – AGUEEFF M – CAILLIERE C - BOBIN G – MARAIS M –
DESHAYES M – MONTELS JP - BLANQUET E – GRIPON P – PIVOT A –
DAVRAINVILLE S

Absents : DANGOUMAU JP (procuration à MONTELS JP)
MARTEAU P (procuration à AGUEEFF M)
ALLAIN L. (excusé) - MONGIS A

Mademoiselle Marianne AGUEEFF est élue secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 9 mars 2011, n'appelant pas de remarques, est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

ORDRE DU JOUR

- Budget Primitif 2011 - COMMUNE
- Budget Primitif 2011 – SERVICE D'EAU
- Vote des Taux 2011
- Inscriptions en dépense d'Investissement
- Demande de Fonds FEDER
- Informations générales
- Questions diverses

BUDGET PRIMITIF 2011 – COMMUNE

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2011, présenté par Monsieur Jean-Pierre MOREL, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le Budget Primitif 2011 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Section de Fonctionnement : 709 875 €
Section d' Investissement : 604 849 €

BUDGET PRIMITIF 2011 – SERVICE D'EAU

Les membres du conseil municipal prennent connaissance du Budget Primitif 2010, présenté par Monsieur Jean-Pierre MOREL, Maire

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses :

Section de Fonctionnement : 243 417 €

Section d' Investissement : 74 251 €
TARIF SALLE DES FETES

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif 2011 pour la location de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant de la location à 200 € pour le week-end à compter du 2 mai 2011.

TARIF VENTE DE BOIS

Le maire informe le conseil municipal que la commune va pouvoir vendre du bois de chauffage issu de la forêt communale et qu'il y a lieu d'en fixer le prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de fixer à 42 € le stère de bois livré compte tenu que cette coupe est effectuée par une entreprise extérieure.

TARIF CONCESSIONS CIMETIERE

Le maire informe le conseil municipal que les tarifs des concessions de cimetière sont inchangés depuis 2003 et qu'il conviendrait de les augmenter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette augmentation, dont détail ci-dessous :

30 ans	120.00 €
50 ans	250.00 €
Perpétuelle	400.00 €
Columbarium 1	200.00 €

TARIF EAU

Le maire expose au conseil municipal que, conformément au décret n° 93.1347 du 28 décembre 1993, il y a lieu de définir la tarification de l'eau vendue aux abonnés .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer la tarification suivante :

- Abonnement, location compteur Ø 15	12,70 €
- Abonnement, location compteur Ø 20	17,95 €
- Abonnement, location compteur Ø 25	24,30 €
- Abonnement, location compteur Ø 40	45,50 €
- Prix du m3	1,07 €

Cette tarification sera appliquée aux habitants du L'Habit, rattachés au réseau d'eau de Bois le Roy.

Décide que ces nouveaux tarifs seront applicables au relevé des consommations qui sera effectué à partir du 1^{er} juin 2011.

VOTE DES TAUX 2011

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal votent à l'unanimité des membres présents ou représentés une augmentation de 1 % pour les quatre taxes et donnent leur accord final sur l'évolution des tarifs communaux s'établissant comme suit :

	2010	2011
Taxe Foncière Bâti	19,06 %	19,25 %
Taxe Foncière Non Bâti	40,09 %	40,49 %
Taxe d'Habitation	8,86 % - 14,02 %	8,95 % - 14,16 %
CFE	18,09 %	18,27 %

INSCRIPTIONS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire demande que les dépenses liées aux raccordements des futurs commerces à l'électricité et au gaz, soient inscrites en dépense d'Investissement pour l'EDF, ERDF et au réseau Gaz Gédia. Compte tenu qu'elles s'inscrivent dans le cadre d'une construction cela permettrait à la commune de bénéficier de la récupération de la TVA.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'Unanimité des membres présents ou représentés.

DEMANDE DE FONDS FEDER

Monsieur Le Maire précise que la commune pourrait bénéficier d'une subvention spécifique sur le dossier des mares. En effet, des fonds européens « FEDER » peuvent participer à hauteur de 40 % sur les dossiers de mise en valeur et de rénovation des mares. Cette participation viendrait donc s'ajouter à la subvention que nous pourrions obtenir du Conseil Général et pourrait porter le taux de prise en charge à 80 % des travaux.

Monsieur le Maire propose qu'il soit donc fait un dossier global et demande l'autorisation pour déposer un dossier FEDER

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité des membres présents ou représentés.

INFORMATIONS DIVERSES

Comme l'an passé, l'USEP organisera le p'tit tour en vélo à Bois le Roy le 26 mai 2011.

Le cycle 2 composé de plus de 200 enfants participera à de nombreux ateliers sur les divers terrains de la commune, le cycle 3 lui utilisera la Voie Verte.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons un stock important de tuiles mécaniques de plusieurs modèles qui sont entreposées et sans utilité pour la commune. Ces tuiles pourraient être vendues en un lot unique au plus offrant. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour faire une information à ce sujet.

Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité des membres présents ou représentés à faire cette information.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier de remerciements de la Directrice de l'Ecole de Bois le Roy pour l'achat des tapis de sport, de meubles pour la classe de maternelle et des stores intérieurs mis en place dans les deux classes maternelle

Il rappelle que le 3 mai 2011 devraient commencer les travaux de la RD 59 devant l'Eglise ainsi que l'enfouissement sur les chemins de la Mare Rouge et la Côte à Bertaux.

Il rappelle également que la commémoration du 8 mai partira de la Mairie à 11 heures et sera suivie comme de tradition d'un verre de l'amitié.

QUESTIONS DIVERSES

Anny Pivot demande où en sont les raccordements rue des Bruyères et à quelle date ouvriront les commerces ?

Monsieur le Maire précise que le salon de coiffure devrait être réceptionné jeudi prochain et l'ouverture une fois que la coiffeuse aura réalisé ses propres aménagements. En ce qui concerne la rue des Bruyères seul le raccordement de l'éclairage public est actuellement effectué que les autres raccordements devraient être terminés avant l'été

Il informe également que les appartements Eure Habitat devraient être livrés le 15 juin et que malgré ses diverses demandes en faveur des habitants de Bois le Roy ayant déposé des dossiers pour l'obtention d'un appartement, seuls deux foyers Sylvirégiciens ont obtenu pour l'instant une réponse favorable de cet organisme.

Ghislaine BOBIN précise qu'une messe sera donnée en l'église de Bois le Roy le 21 mai 2011 à 18 heures suite aux diverses demandes effectuées auprès de l'Evêché

Jean Pierre MONTELS rappelle également que le concert de la Chacoulienne aura lieu le 11 juin 2011 comme chaque année en l'Eglise de Bois le Roy.

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un courrier de l'architecte qui assure le suivi des travaux à effectuer dans l'Eglise. Il nous informe de la nécessité de réaliser cette année la consolidation des piliers du clocher

Sébastien DAVRAINVILLE demande à qui appartient le tas de gravâts situé à la sortie de Bois le Roy. Ce stockage appartient à l'entreprise Michel CHAVANON

Marjorie MARAIS pose une question identique quant à la décharge à la lisière de la forêt de Bois de Roy. Elle appartient aussi à cette même entreprise.

Elle précise également que des coupes de bois sauvages ont lieu dans la forêt.

Monsieur le Maire précise qu'une enquête sera menée sur les vols de bois.

Evelyne BLANQUET précise que la fête de la Peinture aura lieu le dimanche 5 juin 2011.

La séance est levée à 23 heures 15